

Le Conseil Municipal du 6 décembre 2013

Malgré une information plus que discrète comme à l'habitude, une vingtaine de spectateurs étaient présents. En tout cas ils étaient plus nombreux que les 11 Conseillers Municipaux (absence habituelle de Mme Nicolas et présence assidue de M.Bournet, Conseiller qui n'habite plus Pompignac) assis autour de la table du Conseil. 7 membres du RAPP étaient là ainsi que 5 "démissionnaires".

Plus le temps passe et plus il faut d'effort pour être informé des réunions du Conseil Municipal. Les panneaux lumineux d'Artigues informent pourtant des réunions du Conseil au moins quinze jours à l'avance. A Pompignac, le panneau du centre ville n'est pas utilisé à cette fin. Dommage car ce sont les Pompignacais qui l'ont payé et c'est une information qui pourrait les intéresser. Mais peut-être veut-on cacher ses réunions ?

Cette fois-ci seul un court entrefilet dans la presse locale permettait d'être averti. Soyons objectifs : il est vraisemblable que l'annonce de la réunion a été affichée au dernier moment sur le tableau d'informations municipales situé devant la Mairie. Mais comment trouver quelque document sur une surface d'affichage de plus de 20 m2 sans aucune organisation, ni classement par catégorie ? Tout peut se trouver n'importe où.

Les débats se sont déroulés dans une ambiance morne. Que retenir des nombreuses décisions modifiant les budgets 2013?

Une augmentation des charges à caractère général du budget principal de 66 000 €, un accroissement des dépenses pour l'école de 90 000 €. Encore 156 000 € de dérapage par rapport aux prévisions.... A quoi cela correspond-il ? On ne sait pas car aucune question n'a été posée. Néanmoins vote à l'unanimité sans discussion.

Pour le reste, des décisions techniques qui peuvent paraître anodines mais qui permettent d'engager des dépenses au premier trimestre 2014 sans nouvelle réunion du Conseil.

A y regarder de plus près, ce n'est pas si anodin que cela, car cela évitera d'examiner en Conseil le bilan financier 2013 et de voter le budget 2014 avant les élections. Des fois que leur examen oblige à reconnaître une situation financière catastrophique avant les échéances de mars.

Pompignacais, vous n'aurez donc aucune information de la part du Maire fondée sur des documents publics sur la situation financière de la commune avant de voter. Le Maire retiendra par-devers lui le compte administratif 2013 (bilan financier) et pourra affirmer que tout va bien sans que vous puissiez le vérifier. Rassurez-vous, le RAPP a l'intention de demander accès à ces données comptables et de les analyser. Mais les obtiendra-t-il comme le prévoit la loi?

Le Conseil s'est terminé par l'examen des rapports annuels 2012 (il était temps) sur les services publics de l'eau potable, de l'assainissement et du gaz.